

## TÉMOIGNAGES

LUNDI le 7 octobre 1963.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je regrette de vous faire attendre. Nous étions tous ici pour 10 heures approximativement, mais le plus intéressé de tous, soit M. Grégoire, n'est pas encore arrivé. Je suggère que nous attendions encore quelques minutes.

Messieurs, je crois qu'il y a quorum. M. Grégoire est arrivé et nous allons commencer la séance.

Nous avons eu deux réunions du comité de surveillance ou de préparation. Le parti conservateur était représenté par MM. Woolliams et Paul, le nouveau parti démocratique par M. Knowles, le parti du Crédit social par M. Girouard et le parti libéral par M<sup>lle</sup> Jewett et M. Pennell, ainsi que votre humble serviteur.

Maintenant, à la deuxième réunion, nous avons invité M. Gilles Grégoire, qui était souverainement intéressé dans l'affaire, à assister à la réunion à titre de surveillant, pour ainsi dire, sans droit de vote, mais avec le droit de parole.

Au cours de ces deux réunions, nous avons décidé d'étudier le fond même de la question ce matin, et je suis d'avis que la question est sérieuse.

Le groupe de M. Grégoire, c'est-à-dire le groupe de M. Caouette, prétend qu'ils ne sont pas séparés, mais qu'ils ont décidé de changer de chef, et qu'il appartenait aux autres de les suivre, sans quoi ils seraient considérés comme des gens qui seraient mis de côté.

Quant aux autres, ils prétendent qu'ils sont heureux où ils sont, comme ils sont, et ne désirent aucun changement. C'est précisément cette question là que nous devons étudier ce matin.

Le Comité s'est déjà réuni deux fois et nous avons décidé d'étudier la question principale. C'est la question où M. Grégoire prétend qu'ils ne sont pas séparatistes mais qu'ils ont décidé de se choisir un nouveau chef et que, si les autres ne veulent pas les suivre, ce sont ces derniers qui deviennent séparatistes.

D'autre part, les députés que M. Thompson représente déclarent: «nous sommes heureux de notre sort; nous avons notre place à la Chambre et nous ne demandons rien. Nous sommes heureux de la situation que nous occupons».

Voici la question principale: allons-nous reconnaître un nouveau parti qui s'est formé durant une législature et depuis les élections? C'est là le seul point sur lequel nous avons à prendre une décision et à faire rapport à l'Orateur afin qu'il puisse régler ce litige en conséquence.

Nous pouvons demander à M. Grégoire d'expliquer sa position.

M. GRÉGOIRE: Notre position est bien simple.

Au cours d'un caucus des créditistes régulièrement convoqué, la majorité a décidé que dans une situation d'urgence...

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous m'excuser M. Grégoire? Y a-t-il un traducteur ici!

M. ROBICHAUD (*traducteur et interprète*): Je suis présent.

M. GRÉGOIRE: I will translate.